



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	26
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 1 avril 2026
Affichage de la convocation : 2 avril 2026
Délibération 2026-04-023
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Arnaud RAYMOND

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absent :

-

Absent excusé :

M. Jean-Bernard RICHARD mandataire Mme Elodie KACZMAREK
formant la majorité des membres en exercice.

Désignation des membres du jury des Maisons Fleuries

Chaque année, la commune de Rosières organise le concours des maisons fleuries, aux fins de récompenser les efforts fournis par les habitants pour embellir l'environnement.

Le jury chargé d'attribuer les récompenses doit être désigné pour la durée de ce nouveau mandat.

Il est proposé que le jury soit composé des membres de la 3^{ème} commission qui comprend le Cadre de Vie, créée précédemment, et d'y intégrer, les personnes ci-dessous :

- Le responsable des services techniques municipaux
- Un agent des services techniques municipaux affecté aux espaces verts
- Deux représentants de chaque fournisseur habituel de la commune pour le fleurissement

Il est également proposé de désigner quatre suppléants qui prendront part au jury en cas d'absence des titulaires :

- Daniel GAC
- Stéphanie JONIAUX
- Françoise POINSENOT
- Elodie KACZMAREK

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la composition des membres du jury du concours des Maisons Fleuries telle que présentée dans la présente délibération

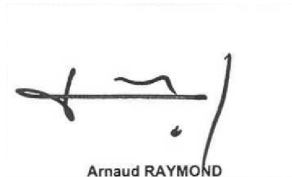
Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 8 avril 2026,

Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.04.13 18:54:08 +0200
Ref:10800805-16286799-1-D
Signature numérique
Le Maire